

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° I-CF713

présenté par  
M. Mattei et M. Coquerel

-----

### ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« un milliard »

les mots :

« cinq cent millions »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, conformément aux préconisations du rapport de la mission d'information sur l'impôt universel conduite par ses auteurs, vise à étendre la portée de l'article du présent projet de loi de finances consacré à la domiciliation fiscale des dirigeants des grandes entreprises françaises en l'utilisant comme base pour taxer certains hauts revenus à partir d'un certain seuil, que les auteurs proposent d'abaisser de 1 milliard à 500 millions d'euros.